

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

2022-045

Séance du 02 septembre 2022 à 19 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BOURRIAUX Jean-Louis, Mme DITSCH Anne-Sophie, M. DUDOGNON Franck, M. GUYON Matthieu, Mme LAURIER Christiane, M. LE GUERN Romain, Mme RICHARD Marie-Josée

Procuration(s) : M. LEGER Stéphane donne pouvoir à Mme LAURIER Christiane, M. BOUGE Charlie donne pouvoir à M. BOURRIAUX Jean-Louis

Absent(s) : M. MARCHAND Jacky

Excusé(s) : M. BOUGE Charlie, M. LEGER Stéphane, M. MARCHAND Fabrice, Mme MESPLE Murielle, M. MESUREUR Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DITSCH Anne-Sophie

Président de séance : M. BOURRIAUX Jean-Louis

Approbation à l'unanimité et signature du procès-verbal de séance du 29 juillet 2022.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION DU 26 MAI 2020 :

- N° 2022-006 du 02 août 2022 : acceptation de l'offre de la Société AZUR NET POITOU d'un montant de 474,00 € H.T. soit 568,80 € T.T.C. pour le nettoyage des vitres de l'école publique de Saint-Secondin deux fois par an.
- N° 2022-007 du 02 août 2022 : acceptation de l'offre de la Société AZUR NET POITOU d'un montant de 598,00 € H.T. soit 717,60 € T.T.C. pour le nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des fêtes deux fois par an.
- N° 2022-008 du 02 août 2022 : acceptation de l'offre de la Société AZUR NET POITOU d'un montant d'un montant de 966,00 € H.T. soit 1 159,20 € T.T.C. pour le nettoyage des vitres deux fois par an, et des sols carrelés une fois par an, du foyer logements Les Gais Logis.

2022-067 PROJET DE LA BASE AERONAUTIQUE

Vu la délibération n° 2022-007 du 21 janvier 2022 portant acceptation d'implantation d'un éco village aéronautique,

Monsieur le Maire présente un nouveau projet d'investisseurs privés, comprenant l'implantation de hangars pour abriter les aéronefs, d'un parc de panneaux photovoltaïques, d'un atelier de maintenance des matériels, d'un musée sur le thème « les cent ans de l'aviation », d'une expérimentation de production d'hydrogène par électricité verte, et d'un éco village avec une alimentation électrique individuelle et écologique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le nouveau projet de la base aéronautique sur la commune de Saint-Secondin,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature de tout document y afférent.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée à 20 h 00.

Prochain Conseil Municipal : 16 septembre 2022.

La Secrétaire,



Anne-Sophie DITSCH

Le Maire,



Jean-Louis BOURRIAUX